

Article du 23 décembre 2022, publié sur le blog de Media40 « Ondres : pas convaincu par la Mairie, le juge des référés suspend la résiliation du Blue Océan »

<https://mediaaquitaine40.blogspot.com/2022/12/ondres-pas-convaincu-par-la-mairie-le.html?fbclid=IwAR2i0Js80tZH63EWMtMAx1etXxqVJueu8rz4PvVvwOeGhn34-WzIextH92A>

Ondres : pas convaincu par la Mairie, le juge des référés suspend la résiliation du Blue Océan



*La préparation de la saison 2023 va devoir être très active au Blue Océan qui s'apprêtait au contraire à fermer définitivement depuis plusieurs semaines! photo : Blue océan*****

C'est un beau cadeau de Noël pour la direction du Blue Océan, camping 4 étoiles de Ondres, l'un des rares en France labellisé éco-tourisme au niveau européen! Et pour l'association des salariés qui a donc appris hier, 22 décembre, la décision du juge des référés qui statuait en urgence suite à la résiliation par la Mairie, courant octobre dernier officiellement seulement, du contrat de Délégation de Service Public (DSP) qui la liait aux Frères Dauga depuis 1998. L'audience au tribunal s'était déroulée pour les plaidoiries le 8 décembre.

On rappellera encore que la DSP initiale de 25 ans avait au contraire été prolongée de début 2023 jusqu'à la fin de la saison 2025 par la municipalité précédente, au printemps 2020, suite à la crise Covid. Mais la majorité issue des dernières élections avait une première fois voulu mettre fin à la DSP dès octobre 2021 puis fait marche arrière pour à nouveau annoncer cette intention en plein mois de juillet de cette année, sans avoir affiché de projet, en refusant même de se rendre sur place rencontrer tous les salariés, et en cachant même aux élus municipaux un "business plan" [le fameux soir du 17 novembre](#) où notre caméraman était prié par la Maire de couper sa retransmission ([revoir ICI](#)), histoire d'inquiéter surtout donc les salariés à l'époque en pleine très haute saison.

Comprennant très bien qu'il s'agissait de faire encore monter les enchères (c'est ce qui ressort des pages - et des pages - d'attendus fleuves des délibérations), Patrick Dauga avait proposé à la Mairie de verser 200.000 euros de redevance par année restantes de DSP, soit plus de la moitié du bénéfice net

du Blue Océan (350 K€ en 2022 sur un CA de 3,5 M€), bref c'était un pactole colossal de 800.000€ d'ici la fin de 2025 qu'elle n'a pas su capter! Pas encore assez, en effet, pour le DGS de la Mairie (propulsé directeur de la régie du futur "Camping municipal d'Ondres" le mois dernier) qui demandait aussi un ajout de 5% du Chiffre d'affaire, ce qui aurait plus que pompé complètement les bénéfices annuels de l'exploitation du site!

Adieu les 800.000 euros que la Mairie n'a pas su saisir!

Avec la décision de suspension de la résiliation par la Mairie, c'est d'abord un grand "ouf!" de soulagement qu'exprime la direction qui va devoir faire, non plus tout sortir avant le 31 décembre, mais au contraire amorcer au plus vite le rapatriement des équipements et des divers 70 bungalows qui n'étaient pas encore tous déplacés, qui étaient encore pour certains simplement juste débranchés.

La préparation de la saison 2023 s'annonce du coup très active et l'année sera pleine et entière et sans doute jusqu'à celle de 2025 car, le motif "d'intérêt général" proposé par la Mairie n'a donc pas convaincu. Pour des débats judiciaires au fond, il faut ensuite compter deux ans d'instance et deux ans d'appel, le cas échéant, ce qui mènerait finalement, tout doucement, à la fin prévue de la DSP!

Pour les contribuables ondrais, c'est une grosse dépense évitée de versement d'indemnité de rupture anticipée qui se profilait à l'horizon (entre 1 et 4 millions d'euros aux actionnaires Dauga Frères selon les estimations évoquées en Conseil municipal) auxquels il y aurait eu l'ajout des dépenses d'investissement en mobilier, en bâti et en travaux d'eau, d'électricité, d'assainissement aux dimensions d'un projet toujours inconnu. Pour une ville de 3.000 logements, c'est énorme. Mais ce sont, a contrario, 800.000 euros (période 2022 -2025) qui passent donc finalement sous le nez de la Mairie qui n'a pas voulu saisir une offre exceptionnelle et ferme de Patrick Dauga au mois d'octobre! - OM